

Stratégie d'AfricaSeeds 2016-2025



AfricaSeeds

Organisation intergouvernementale des semences
et Agence de mise en œuvre du
Programme semencier de l'Union africaine



*Organisation intergouvernementale de semences et
Agence de mise en œuvre du Programme semencier de l'Union africaine*

Stratégie d'AfricaSeeds

2016-2025

Décembre 2015

Remerciements

Le Conseil d'administration d'AfricaSeeds remercie l'ensemble des conseillers et des consultants d'AfricaSeeds de même que les différents partenaires qui ont participé à la formulation de cette stratégie.

© Copyright AfricaSeeds 2016

Photo de couverture : ©CIAT/Georgina Smith

AVANT-PROPOS DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Les semences de qualité jouent un rôle essentiel dans la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. De ce fait, les graves inégalités et les grands défis qui ont, pendant longtemps, entravé le développement du secteur semencier africain constituent des barrières considérables aux objectifs de développement agricole du continent. C'est dans ce contexte que les Chefs d'État, lors de la Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine (UA), tenue le 5 juillet 2005 à Sirte en Libye, ont demandé que les experts africains dirigent le développement d'un secteur semencier efficace et durable qui permettra de parvenir à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique. Un effort continental, impliquant une large gamme d'acteurs, a répondu sans réserves à cette demande, et en 2007, les Chefs d'État et de gouvernement ont adopté le Programme africain sur les semences et les biotechnologies (PASB) en guise de cadre continental pour le développement du secteur semencier en Afrique.

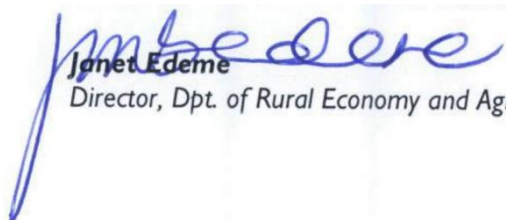
Dans le cadre des dispositions de mise en œuvre adoptées pour le PASB, AfricaSeeds a été désigné comme l'agence d'exécution et de coordination du programme semencier de l'UA, à savoir le PASB. Le choix d'AfricaSeeds pour mener à bien cette mission repose sur les grands principes suivants :

1. plus que toute autre institution liée aux semences, AfricaSeeds satisfait aux exigences requises pour agir comme organe leader de coordination et d'exécution du PASB ;
2. la décision est conforme au mandat de l'UA de renforcer une institution africaine stratégique.

Le 23^e Sommet ordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenu en juin 2014 à Malabo a réaffirmé l'engagement de l'UA de « renforcer la production et l'utilisation rentables d'intrants agricoles de qualité qui soient abordables, accessibles et rentables (à tous les acteurs) en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'horizon 2025 », et AfricaSeeds sera l'institution leader à travers laquelle seront mobilisés les efforts visant à réaliser les volets semenciers de cet objectif. Cependant, AfricaSeeds n'est pas vouée à travailler seule : plus important, AfricaSeeds collaborera avec d'autres institutions pertinentes, d'autres initiatives et d'autres acteurs impliqués dans le développement du secteur semencier, et coordonnera ou collaborera dans toutes les interventions semencières dirigées par ces derniers, que ce soit dans le cadre du PASB en tant que programme ou lorsqu'ils adoptent le cadre du PASB.

La Commission de l'Union africaine (CUA) souhaite rendre un hommage au gouvernement de Côte d'Ivoire pour avoir accepté d'abriter le siège d'AfricaSeeds depuis sa création, et pour l'hospitalité et le soutien remarquables qu'il a toujours accordé à l'Organisation depuis sa création à aujourd'hui où elle doit assumer de lourdes responsabilités pour l'Afrique. Nous souhaitons que ces actes de très haute portée du gouvernement de Côte d'Ivoire à l'endroit d'AfricaSeeds entraînent les autres États membres de l'UA à honorer également leurs engagements pour permettre à AfricaSeeds de se renforcer et de pouvoir assurer avec efficacité le rôle qui lui a été confié dans le développement du secteur.

À l'occasion du lancement de la stratégie d'AfricaSeeds pour la mise en œuvre du PASB, la CUA souhaite un franc succès à l'Organisation et adresse ses remerciements à tous les partenaires qui ont contribué à la préparer pour cette mission, tout en encourageant tous les amis et sympathisants de l'Afrique à contribuer à la réussite de la mission d'AfricaSeeds.


Janet Edeme
Director, Dpt. of Rural Economy and Agriculture

MESSAGE DU PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est reconnu qu'un secteur semencier fort et efficace contribue à la réalisation du développement agricole. Par conséquent, AfricaSeeds a été impliqué dans le renforcement du développement du secteur semencier de 1998 à 2014 sous forme de réseau, pour ensuite être réorganisé et élargir son mandat et ses objectifs en vue de servir d'agence d'exécution du programme semencier de l'UA, le Programme africain sur les semences et les biotechnologies (PASB). Pendant la réunion inaugurale du Conseil d'administration reconstitué d'AfricaSeeds, un nouveau mandat, une vision et une mission correspondantes pour l'Organisation ont été approuvés. Ce faisant, AfricaSeeds s'est engagé sur la dernière ligne droite empruntée, il y a de nombreuses années, par toutes les parties prenantes du secteur semencier africain, pour finalement bâtir un secteur semencier qui soutiendrait les objectifs agricoles essentiels du continent. Le Conseil félicite l'UA pour sa vision concernant le PASB, et pour son soutien continu à AfricaSeeds, indispensable pour garantir le succès.

Le Conseil est conscient de l'ampleur de la tâche à accomplir, mais reste convaincu que les préparatifs sont à la hauteur de la mission. D'abord, à travers le PASB, un bon programme et un bon cadre ont été élaborés qui répondent aux besoins de développement de tous les éléments et composantes du secteur semencier, et mobilisent les efforts de collaboration de toutes les parties prenantes pour répondre à ces besoins. Ensuite, la stratégie d'AfricaSeeds repose sur les exigences globales du PASB conçues de manière à permettre la collaboration avec tout partenaire dans le développement du secteur semencier, indépendamment du mode de fonctionnement utilisé.

De la même manière que le PASB a été développé, la stratégie globale d'AfricaSeeds reposera sur la collaboration et la consultation d'experts en tant que principaux outils utilisés. Le Conseil d'administration est convaincu qu'à travers la large gamme d'activités de développement identifiées dans le Plan de mise en œuvre à moyen terme d'AfricaSeeds et associées aux mécanismes de mise en œuvre décrits dans la stratégie, AfricaSeeds est prête à contribuer à l'effort collectif. Le Conseil d'administration espère que l'excellente contribution des experts semenciers en Afrique, qui a fait de la formulation du PASB une réalité, sera également disponible pendant la mise en œuvre du programme.

Au cours de la session inaugurale du Conseil d'administration à Abidjan en 2014, les membres du Conseil se sont engagés à construire et à préserver une réputation pour AfricaSeeds en tant qu'institution africaine efficace et effective de développement du secteur semencier. Dans le même ordre d'idée, mais à un niveau plus étendu et élevé, nous exhortons à présent toutes les parties prenantes du développement du secteur semencier à travers l'Afrique à prendre leurs responsabilités respectives et s'engager afin de conjuguer leurs efforts en vue de réaliser le rêve de de sécurité alimentaire et nutritionnelle, si cher à l'Afrique.

Patrick Ngwediagi



PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	vii
À PROPOS D'AFRICASEEDS	viii
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	x
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 CONTEXTE	1
3.0 DÉFIS DU SECTEUR SEMENCIER EN AFRIQUE.....	3
4.0 CONTEXTE HISTORIQUE.....	8
4.1 Formation du Réseau semencier africain	8
4.2 Élaboration du Programme africain sur les semences et les biotechnologies	8
4.3 L'ASN, une institution mandataire de l'Union africaine.....	8
4.4 Changement de mandat et de nom	9
5.0 QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR SEMENCIER	9
6.0 AGENDA GLOBAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR SEMENCIER EN AFRIQUE POUR UNE CROISSANCE ET UNE TRANSFORMATION DURABLES DE L'AGRICULTURE.....	11
7.0 DOMAINES D'INTERVENTION D'AFRICASEEDS	12
8.0 CONTRIBUTION D'AFRICASEEDS À LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA	13
9.0 MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE.....	15
9.1 Approche chaîne de valeur	15
9.2 Intégration du secteur semencier informel.....	16
9.3 Plaidoyer en matière de politiques	17
9.4 Subsidiarité.....	17
9.5 Partenariats.....	17
9.6 Partenariat public privé.....	20
9.7 Réseautage	21
9.8 Groupes thématiques.....	21
9.9 Consultation d'experts	21
10.0 COORDINATION	21
10.1 Initiatives semencières internationales	22
10.2 Programmes semenciers régionaux et nationaux.....	22
11.0 SUIVI ET ÉVALUATION	25
12.0 DURABILITÉ.....	26
13.0 STRUCTURE ET MÉCANISME DE FONCTIONNEMENT	27
13.1 Structure institutionnelle	27
13.2 Siège d'AfricaSeeds et personnel de terrain.....	29
13.3 Experts	29

14.0	FINANCEMENT	30
14.1	Soutien du pays hôte.....	30
14.2	Contributions des États membres.....	31
14.3	Soutien des partenaires au développement.....	31
15.0	CONCLUSION	32
	ANNEXE 1. PROMOTION DES PETITES ENTREPRISES SEMENCIERES.....	34
	ANNEXE 2. PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR SEMENCIER	36

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Optimisation de la chaîne de valeur de la semence.....	16
Figure 2 : Interactions entre les systèmes semenciers formel et informel : exemple du riz	17
Figure 3 : Structure d’AfricaSeeds.....	27

ABRÉVIATIONS

ABCIC	Centre africain d'innovation et de conservation de la biodiversité
AFSTA	Association africaine du commerce des semences
ASARECA	Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Centre
ASN	Réseau semencier africain
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communautés économiques régionales
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
COMESA	Marché commun pour l'Afrique de l'Est et australe
CORAF	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole
CUA	Commission de l'Union africaine
DAS	Domaine d'action spécifique
EAC	Communauté des États d'Afrique de l'Est
ECOWAP	Politique agricole régionale de la CEDEAO
ESP	Entreprise semencière privée
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
FAST	Forum pour les essais des semences en Afrique
GIR	Gestion intégrée des ravageurs
CIRA	Centres internationaux de recherche agricole
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ISSD	Développement intégré du secteur semencier
ISTA	Association internationale d'essais de semences
LSN	Laboratoire semencier national
INRA	Institut national de recherche agricole
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OP	Organisation de producteurs
OSR	Organisation sous-régionale
PASB	Programme africain sur les semences et les biotechnologies
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PDDAA PP	Plateforme de partenariat du PDDAA
PFN	Point focal national
PFR	Point focal régional
PPAAO	Programme de productivité agricole d'Afrique de l'Ouest
PSAO	Programme semencier Ouest Africain
PSN	Programme semencier national
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SADC-FANR	Communauté de développement d'Afrique australe/Département, Alimentation, agriculture et ressources naturelles
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales

À PROPOS D'AFRICASEEDS

VISION

Sécuriser les semences pour l'Afrique par la mise en place de systèmes semenciers efficaces et durables qui vont contribuer à la réalisation de la transformation de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la création de richesse en Afrique.

MISSION

Répondre aux besoins de développement du secteur semencier en collaboration avec tous les acteurs du secteur semencier et les partenaires au développement, par des actions intégrées de développement du secteur semencier, des partenariats publics privés et le réseautage en vue de créer des programmes semenciers et des industries semencières nationaux, régionaux et continentaux durables conformément au Programme africain sur les semences et les biotechnologies (PASB) et réaliser l'objectif de transformation de l'agriculture, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de même que de réduction de la pauvreté en Afrique.

MANDAT

Coordonner et diriger la mise en œuvre du Programme africain sur les semences et les biotechnologies (PASB), entreprendre le plaidoyer en vue de promouvoir l'importance des semences et assurer une plus grande visibilité au développement de systèmes semenciers, et ainsi aider à la mise en place d'initiatives exhaustives de développement de programmes semenciers nationaux, sous-régionaux et continentaux.

RÔLE

Contribuer à l'effort général de développement du secteur semencier, par le biais de partenariats et une approche globale, intégrée et coordonnée pour la construction de systèmes semenciers efficaces et durables qui permettront de réaliser la transformation de l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réduction de la pauvreté et la création de richesse sur le continent.



AfricaSeeds reçoit son mandat de la Commission de l'Union africaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les semences de qualité sont indispensables pour accroître dans sa globalité la production des cultures (jusqu'à 30-40 % d'augmentation du rendement), et de ce fait constituent la base de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Cependant, malgré les avantages considérables des semences de qualité, le bilan de la contribution du secteur semencier au développement agricole de l'Afrique indique que celle-ci n'a pas été satisfaisante. Certains des défis qui ont entravé cette contribution sont les suivants : politiques semencières inadéquates ; insuffisances dans la création et le déploiement des variétés ; développement lent du secteur semencier privé ; appui insuffisant aux petits entrepreneurs semenciers ; infrastructures et capacités mal développées ; commercialisation insuffisante des semences ; services de vulgarisation inadéquats ; exploitation insuffisante des systèmes semenciers informels ; et négligence des questions émergentes telles que le changement climatique, les droits des sélectionneurs et des producteurs ou la perte de la biodiversité. En tant qu'Agence de mise en œuvre du Programme semencier de l'Union africaine (UA), AfricaSeeds va coordonner et mettre en œuvre le Programme africain sur les semences et les biotechnologies (PASB) et servira d'initiateur de politiques et de mobilisations de ressources en vue d'aider à l'élaboration de programmes semenciers globaux aux niveaux national, régional et continental pour contribuer de manière plus effective à la réalisation de la transformation agricole ainsi qu'à la sécurité alimentaire en Afrique.

Globalement, AfricaSeeds mettra un accent particulier sur trois grands domaines de développement suivants dans lesquels l'Organisation sera spécialisée : (1) le développement d'une base de données et de statistiques sur le secteur semencier en Afrique ; (2) le renforcement des capacités, notamment la formation, pour développer les compétences en vue d'une mise en œuvre effective des interventions planifiées ; et (3) la coordination de toutes les interventions dans le secteur semencier en Afrique en vue d'assurer un enregistrement et un suivi appropriés des actions permettant de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés.

AfricaSeeds répondra aux besoins du développement du secteur semencier en collaboration avec toutes les parties prenantes du secteur et les partenaires au développement, par des actions intégrées de développement du secteur semencier, des partenariats publics privés et le réseautage. Ceci, en vue de mettre en place des programmes semenciers et des industries semencières durables sur le plan national, régional et continental conformément au Programme africain sur les semences et les biotechnologies (PASB) et à l'objectif de transformation de l'agriculture et de sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le continent.

Dans ses interventions, AfricaSeeds fera la promotion du soutien et de la priorisation des semences dans le développement agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, garantira la disponibilité et l'accès aux semences de qualité pour les exploitants agricoles pour accroître la production et la productivité des cultures, renforcera et soutiendra l'entrepreneuriat semencier privé, soutiendra le commerce des semences et le développement de marchés semenciers, appuiera la résilience des systèmes semenciers nationaux vulnérables face aux menaces et aux crises et fera la promotion des systèmes de gestion de données, d'informations et de connaissances sur les semences.

AfricaSeeds contribuera à atteindre le but du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), en reconnaissant que les semences de qualité constituent une voie simple permettant d'atteindre les objectifs clés du PDDAA. Par conséquent, la mise en œuvre des actions qui seront entreprises par AfricaSeeds pour la réalisation de ses objectifs alimentera le cadre de résultat du PDDAA.

La promotion d'un partenariat et d'une collaboration efficaces avec toutes les parties prenantes clés, dont les États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales, la Commission de l'UA de même que les partenaires techniques et au développement sera essentielle pour la mise en œuvre de la stratégie d'AfricaSeeds.

1.0 INTRODUCTION

Ce document de stratégie représente le *modus operandi* d'AfricaSeeds, qui est l'Agence de mise en œuvre du Programme semencier¹ de l'Union africaine. La stratégie orientera toutes les activités de l'Agence, en particulier : dans la mise en œuvre et la coordination du Programme africain sur les semences et les biotechnologies (PASB) ; dans le cadre de ses relations et de l'appui à d'autres initiatives semencières ; et dans ses approches visant à aborder les nombreux défis du secteur semencier en Afrique. La stratégie a été formulée par un processus institué par le Conseil d'administration d'AfricaSeeds et a bénéficié des contributions de plusieurs experts clés, et a été finalement approuvée en décembre 2015 par le Conseil d'administration.

2.0 CONTEXTE

Avec une croissance démographique annuelle de 3 %, l'Afrique compte aujourd'hui un milliard d'individus, dont 60-70 % vivent de l'agriculture. Malgré l'abondance des ressources agricoles du continent, la majorité de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et dans l'insécurité alimentaire. Cette situation s'explique par la faible productivité du secteur agricole. Néanmoins, il existe un écart considérable, estimé à 70-80 %, entre les rendements potentiels et les rendements réels. À titre d'exemple, chez le maïs, alors que les rendements en grain des variétés non hybrides améliorées en condition de bonnes pratiques de gestion des cultures sont estimés entre 5 et 8 t/ha, chez les producteurs ils s'élèvent en moyenne à 1,5 t/ha. Dans le cas du riz, les rendements des producteurs se situent entre 1 et 3 t/ha, et seulement à 6 t/ha en irrigué, soit moins de 40 % de son potentiel optimal au champ.



¹ La semence ici se réfère aux semences conventionnelles et tous les types de matériel végétatif destinés à reproduire de nouvelles plantes.



L'utilisation adéquate de semences de variétés améliorées et de semences de qualité, ainsi que de bonnes pratiques de gestion, jouent un rôle primordial dans la détermination de la productivité agricole. Les semences associées à un bon environnement de production déterminent la limite supérieure des rendements des cultures et de la productivité de tous les autres intrants agricoles dans le système agricole. Les semences de qualité sont donc déterminantes en agriculture.

Étant donné qu'elles constituent un ingrédient clé pour améliorer la productivité des exploitations et la production globale des cultures, les semences de qualité constituent la base de la sécurité alimentaire. La gestion du secteur semencier est de ce fait d'une importance capitale. L'exigence de base d'un système semencier est que les semences de bonne qualité doivent se trouver aux endroits où elles sont requises et les producteurs devraient y avoir accès et pouvoir les utiliser de manière appropriée en vue d'obtenir le résultat requis.

Pour que les semences jouent le rôle souhaité en Afrique, une condition préalable essentielle est un secteur semencier efficace aux niveaux national, régional et continental. Cependant, le secteur semencier en Afrique connaît de graves iniquités qui le rendent inefficace pour répondre aux besoins globaux de l'agriculture. Étant donné que la sécurité alimentaire dépend fortement de la sécurité semencière, l'objectif de la sécurité alimentaire restera difficile à atteindre à moins que la sécurité semencière des communautés d'exploitants agricoles ne soit pas réalisée.

Étant donné le rôle essentiel que jouent les variétés améliorées dans l'accroissement de la production agricole, une question clé reste comment faciliter le développement d'un système semencier capable de générer, de produire et de distribuer des semences de nouvelles variétés qui répondent aux besoins de tous les exploitants agricoles et ayant un bon rapport coût-efficacité.

Un système semencier englobe tout le complexe d'organisations, d'individus et d'institutions associés au développement, à la multiplication, à la transformation, au stockage, à la distribution et à la commercialisation de semences dans tout pays donné. En Afrique, le système semencier comprend des systèmes formels et informels. Alors qu'un système formel est un système délibérément construit et réglementé, qui implique une chaîne d'activités aboutissant à des semences certifiées de variétés clairement identifiées, un système informel est organisé localement et basé sur les façons dont les exploitants produisent, diffusent et se procurent des semences par des prélèvements au champ, par des échanges avec d'autres exploitants ou par des achats sur les marchés locaux. Les principes directeurs du système semencier formel sont : (i) le maintien de l'identité et de la pureté variétale et (ii) la production de semences d'une qualité physique, physiologique et sanitaire optimale. Les variétés du système informel peuvent être des variétés locales, des variétés modernes ou des variétés mixtes. La distinction entre la semence et la graine (pour les cultures à grain) dans le système informel est généralement floue, bien que les mêmes fonctions de multiplication, de sélection, de stockage et de commercialisation existent dans les deux systèmes. Une caractéristique principale du système informel reste sa diversité.

Les systèmes semenciers formels et informels sont tous les deux d'importantes sources d'approvisionnement en semences pour les exploitants agricoles africains, mais actuellement plus de 80 % des semences utilisées par les exploitants africains sont issues du système semencier informel.

En vue d'une contribution efficace et significative du développement du secteur semencier à la mise en œuvre du Programme détaillée pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), il est impérieux d'accélérer les efforts visant à améliorer l'offre de semences de qualité pour combler les écarts de rendement. Les semences de qualité associées à la Gestion intégrée des ravageurs (GIR), à la gestion du sol et de l'eau, aux informations sur le climat et à l'accès au marché, augmentent la productivité et la production agricoles, et répondent aux objectifs du PDDAA.

3.0 DÉFIS DU SECTEUR SEMENCIER EN AFRIQUE

Malgré les avantages considérables des semences de qualité, généralement la contribution du secteur semencier au développement agricole de l'Afrique n'a pas été satisfaisante. Certains des défis qui ont restreint la contribution du secteur semencier sont les suivants :

i. Des politiques semencières inappropriées

Alors que quelques pays ont des politiques semencières propices aux investissements, notamment dans la distribution des semences, dans bien d'autres pays, elles sont soit inappropriées ou contre-productives au renforcement du développement de l'industrie semencière.

ii. *La sous-exploitation des ressources génétiques végétales*

Plusieurs obstacles limitent l'utilisation effective des ressources génétiques végétales. Il s'agit : de l'absence d'initiatives de collecte, de conservation et de gestion des ressources génétiques, de données sur la caractérisation et l'évaluation ; du manque de coordination des politiques nationales, et des liens quasi inexistantes entre les banques de gènes nationales et les utilisateurs du matériel génétique.

iii. *Les insuffisances de la création et du déploiement de variétés*

Bien que la plupart des systèmes nationaux de recherche agricole ont de bonnes compétences en création variétale des principales cultures du pays, il existe de grands écarts, relatifs aux cultures assurant la sécurité alimentaire telles que le riz, le manioc, l'igname, le niébé, le maïs synthétique, le mil, le sorgho et les cultures horticoles, entre autres. De plus, les variétés nouvellement mises au point n'arrivent pas à temps chez l'exploitant agricole du fait des longs tests exigés, qui doivent être répétés même dans des pays qui ont des conditions agroécologiques similaires au pays d'origine. Par ailleurs, le manque de capacités nationales ne permet pas de maintenir les variétés homologuées et de fournir des semences de prébase et de base à temps opportun.

iv. *Un lent développement du secteur semencier privé*

Il est reconnu qu'un secteur semencier privé dynamique donne une impulsion majeure à l'objectif de développement du secteur semencier du continent. Etant donné que des politiques et des interventions pertinentes ne sont disponibles que dans quelques pays, l'objectif d'une industrie semencière privée en tant qu'acteur dominant dans la production et dans le commerce des semences reste illusoire. Le manque d'accès au crédit, les difficultés de quantification de la demande de semences, l'absence de capacités organisationnelles et des environnements d'investissement difficiles, sont des aspects qui, entre autres, entravent la croissance du secteur privé.

v. *Un appui insuffisant aux petits entrepreneurs semenciers*

Souvent, l'appui des gouvernements aux petits entrepreneurs semenciers n'est pas suffisant. Les opérateurs du secteur semencier privé à petite échelle n'ont pas accès aux opportunités de crédit rural et de commercialisation de leurs semences. En outre, ils n'ont pas de compétence en gestion d'affaires. De ce fait, les petits exploitants agricoles « ordinaires » n'ont pas accès aux semences de qualité, car soit elles ne sont pas disponibles dans leur zone, soit elles sont trop chères pour que la plupart des petits exploitants.

vi. *Une indisponibilité d'autres intrants agricoles*

Il existe une corrélation entre les semences et d'autres intrants tels que les engrais dans la mesure où, d'une part, la disponibilité des semences de qualité peut influencer l'adoption d'autres intrants agricoles, et d'autre part, les semences peuvent nécessiter d'autres intrants pour exprimer le potentiel génétique optimal de la variété. Il existe de grands défis en termes de prix et de disponibilité d'autres intrants agricoles tels que les engrais ou les produits chimiques, qui tous limitent la disponibilité et l'utilisation de ces intrants, ce qui affecte l'utilité des semences de qualité.



vii. *Une absence de systèmes d'information sur les semences efficaces, détaillés et fiables*

Le manque d'informations (y compris de bases de données et de statistiques fiables) et de connaissance sur les semences pose un sérieux problème de planification dans presque tous les domaines du secteur semencier. Comprendre les besoins et les pratiques des agriculteurs, l'information sur le marché, la réglementation des semences, la prévision de la demande, la disponibilité des semences et des variétés sont quelques-uns des domaines où les données et les connaissances sur le secteur semencier ne sont généralement pas adéquates.

viii. *Des infrastructures et des capacités peu développées*

Les capacités sont généralement faibles dans l'ensemble de l'industrie : de la création variétale, à la commercialisation en passant par la production, la transformation, la commercialisation, etc. Le besoin de capacités est sérieusement ressenti mais demeure depuis longtemps insatisfait. Les longues distances entre les exploitants et les points de ventes de semences, de même que le mauvais état des routes engendrent des coûts de transport élevés, tandis que les mauvaises installations de stockage ont un impact négatif sur la qualité des semences.

ix. *Une commercialisation des semences insuffisante*

Les réseaux nationaux de commercialisation des semences sont inadéquats pour assurer une distribution équitable des semences en particulier dans les zones rurales et éloignées. Aux niveaux régional et continental, il y a un manque de collaboration, de concertation et d'harmonisation en ce qui concerne la mise au point, le transfert et l'utilisation de semences de qualité et de matériels de reproduction végétative. Cela entraîne des exigences indûment restrictives de certification de semences et d'homologation variétale, qui diffèrent d'un pays à l'autre, et qui, avec les réglementations phytosanitaires excessives et les régulations monétaires étrangères, deviennent des barrières non tarifaires qui limitent le commerce semencier entre les pays africains.



x. *Des services de vulgarisation sur les semences inadéquats*

Les services de vulgarisation, y compris les activités de démonstration, doivent être renforcés en vue de promouvoir la production et l'utilisation des semences de qualité en tant que moyens d'améliorer l'adoption de nouvelles variétés par les exploitants.

xi. *Une exploitation des systèmes semenciers informels insuffisante*

Actuellement, plus de 80 % des semences plantées par les exploitants africains sont issues du secteur semencier informel. Alors que le secteur semencier informel est le premier fournisseur de semences en Afrique, et qu'il le restera dans un futur prévisible, un meilleur accès aux semences issues du secteur formel et l'amélioration du secteur informel en termes de qualité des semences, pourraient contribuer à la transformation de l'agriculture. Malheureusement, la collaboration entre les acteurs des secteurs semenciers formel et informel en vue d'améliorer le système informel pour la production et la distribution de semences de qualité, reste limitée.

xii. *Des mesures de sécurité semencière inefficaces*

Les catastrophes (sécheresses, inondations et conflits) sont fréquentes en Afrique où les plus graves deviennent des catastrophes chroniques et conduisent à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. De plus, les défis du changement climatique émergent rapidement avec de graves implications pour l'industrie semencière et l'agriculture. Cependant, il y a peu de planifications en amont ou de concertation aux niveaux national ou régional, de sorte que les pays africains n'ont actuellement pas la capacité nécessaire pour répondre aux catastrophes de façon effective et durable. L'approvisionnement en semences dans le cadre de programmes de secours n'a eu qu'un impact minimal sur la situation alimentaire globale. De plus, l'introduction fréquente - dans le contexte de catastrophes - de variétés inappropriées érode la biodiversité et conduit à la perte d'innombrables ressources génétiques locales.

xiii. *Un nombre insuffisant et/ou une indisponibilité d'experts et de professionnels de la semence*

Il existe, dans plusieurs pays africains, une baisse du nombre d'experts semenciers compétents et expérimentés diplômés, de même que de professionnels et de techniciens semenciers bien formés. Même lorsqu'ils sont disponibles, ils sont souvent mal rémunérés et le risque d'abandon est très élevé. En tout état de cause, les précieuses ressources humaines du secteur semencier, qui prennent du temps à constituer, font généralement défaut dans de nombreux pays en développement.

xiv. *Des systèmes d'assurance de la qualité des semences inefficaces*

Le système de garantie de la qualité des semences est le processus qui confère la crédibilité aux semences en provenance du secteur formel. Pour AfricaSeeds, le contrôle de la qualité des semences doit être effectif sur toute la chaîne de valeur, p. ex. de la création de variétés à la commercialisation, bien qu'il se réfère spécifiquement plus souvent aux stades de production et de commercialisation de la chaîne de valeur des semences. Il s'agit-là principalement d'une fonction publique, et continue de l'être même lorsque le secteur privé est avancé, bien que dans certains scénarios, le secteur privé pourrait être autorisé à y prendre part dans le cadre de contrats de licence. Malheureusement, dans de nombreux pays africains, cette fonction n'existe pas ou est mal mise en œuvre. Des systèmes d'assurance de la qualité des semences efficaces sont essentiels pour l'harmonisation de lois et des réglementations semencières au niveau des communautés régionales, ainsi que pour la promotion de la commercialisation des semences aux niveaux national, régional et continental.

xv. *Un manque de capacité de mise en œuvre de politiques et législations semencières harmonisées*

Bien qu'il soit généralement admis que l'harmonisation des politiques et des législations semencières peut contribuer à améliorer la collaboration entre les industries semencières nationales, dans la pratique la mise en œuvre des accords harmonisés a été lente. Cette situation est largement due au fait que les capacités et les ressources requises n'ont pas été suffisamment renforcées. Les faiblesses se trouvent dans les domaines de l'infrastructure, de la main-d'œuvre qualifiée, de la gouvernance, des financements, etc.

xvi. *Des défis liés aux outils biotechnologiques*

L'insuffisance de formation et le manque d'intérêt vis-à-vis des opportunités ont privé les programmes semenciers de la chance d'utiliser divers outils simples de biotechnologie. Par exemple, l'utilisation de techniques de multiplication de masse pour les matériels de propagation végétative, les techniques in vitro et les stratégies de biotechnologie en amélioration variétale et en pratiques d'assurance de la qualité pourraient promouvoir de manière significative le rôle des biotechnologies dans l'industrie semencière.

xvii. *Questions émergentes*

Le développement du secteur semencier a récemment été confronté à divers problèmes émergents dont les effets du changement climatique, la biosécurité, la perte de biodiversité et les questions relatives aux droits des sélectionneurs et des exploitants. L'avènement de ces questions importantes influence directement la façon dont le secteur

semencier va se développer dans le futur. De telles questions doivent être prises en compte lors de la planification et de la mise en œuvre des activités semencières, car elles contribuent à l'Agenda 2030 sur le développement durable. Des interventions dans le secteur semencier seront nécessaires pour s'assurer que les résultats attendus ne soient pas éclipsés par les effets négatifs de ces problèmes émergents.

4.0 CONTEXTE HISTORIQUE

4.1 Formation du Réseau semencier africain

Répondant aux demandes d'un grand nombre de ses États membres d'Afrique subsaharienne pour aider à remédier aux inégalités de leur secteur semencier, l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a fourni une assistance qui a conduit à la formation du Réseau semencier africain (ASN) en 1998. L'ASN a été créé lors de la réunion sur les Programmes semenciers et politiques semencières pour l'Afrique subsaharienne organisée en novembre 1998 par la FAO à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Tous les représentants des pays qui ont pris part à la réunion internationale ont avalisé la création d'un réseau continental, dont la mission était de « Coordonner les politiques et les programmes visant à renforcer et à améliorer les systèmes de production et de commercialisation des semences sur le continent ».

4.2 Élaboration du Programme africain sur les semences et les biotechnologies

La Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine (UA) tenue en juillet 2005, en Libye, a recommandé l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme sur les semences et les biotechnologies à l'échelle de l'Afrique. Par cette décision, les Chefs d'États d'Afrique ont envoyé un message urgent reconnaissant le retard de l'Afrique sur le reste du monde en termes de réalisation d'un bon niveau de sécurité semencière qui soutiendrait le rêve de sécurité alimentaire pour tous du continent. Un processus rigoureux de concertation d'acteurs et d'experts a abouti à l'élaboration du Programme africain sur les semences et les biotechnologies (PASB) qui a été approuvé par l'Assemblée de l'UA lors de sa huitième Session ordinaire, en janvier 2007 à Addis Ababa. Le PASB vise à fournir une approche globale et stratégique pour surmonter les obstacles actuels du développement de l'industrie semencière en Afrique, et renforcer davantage le développement du secteur semencier qui est considéré comme un élément essentiel de la réalisation de la sécurité alimentaire en Afrique.

4.3 L'ASN, une institution mandataire de l'Union africaine

Au cours de consultations ultérieures d'experts au siège de l'UA, impliquant les experts de la FAO, d'autres agences techniques et des États membres de l'UA, une proposition sur la stratégie de mise en œuvre et sur les dispositions institutionnelles du PASB a été validée et adoptée par la Commission de l'Union africaine (CUA) en mai 2008, dans lesquelles l'ASN a été identifié comme l'institution semencière africaine existante la plus apte à servir d'institution mandataire de l'UA pour la mise en œuvre du PASB.

En qualité d'Institution mandataire, l'ASN s'est vu confié, selon des termes spécifiques, la responsabilité d'abriter, d'assurer la supervision générale et de coordonner

la mise en œuvre du PASB. Ainsi, après près d'une décennie de fonctionnement en tant qu'institution continentale de développement des semences, l'ASN a été appelé par l'UA à jouer des rôles supplémentaires dans le développement du secteur semencier en Afrique.

4.4 Changement de mandat et de nom

Lors de sa réunion tenue en août 2014 à Abidjan, le Conseil de coordination de l'ASN a pris plusieurs décisions, y compris l'approbation d'une nouvelle vision, mission et mandat, et un changement de nom d'ASN devenu AfricaSeeds en vue de refléter le nouveau mandat et la nouvelle dimension continentale de l'organisation semencière. Le Conseil de coordination a approuvé l'utilisation immédiate de la nouvelle appellation **AfricaSeeds** à toutes fins officielles et a demandé qu'elle soit largement diffusée. Au cours de la même réunion, conformément au changement de son mandat, le nom du Conseil de coordination a également été changé en Conseil d'administration d'AfricaSeeds.

5.0 QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR SEMENCIER

Pour faire face aux défis du secteur semencier en Afrique, un certain nombre de questions prioritaires de développement devant être abordées ont été identifiées comme suit :

i. La conservation, la gestion effective et l'utilisation durable des ressources génétiques végétales

Les éléments clés sont les suivants :

- la sensibilisation sur les conventions et les traités internationaux pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques ;
- la gestion, la caractérisation et l'utilisation durable des ressources génétiques végétales pour l'alimentation et l'agriculture.

ii. L'amélioration de la production et de l'utilisation de semences de qualité de variétés améliorées

Les préoccupations clés concernent :

- les programmes de développement/d'amélioration des variétés ;
- les systèmes de production semencière ;
- les systèmes de contrôle et de garantie de la qualité des semences ;
- le renforcement des contributions positives des systèmes semenciers informels ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de législations semencières nationales ;
- le renforcement et le déploiement des ressources humaines et physiques ;
- les services de vulgarisation efficaces et performants.

iii. Le commerce de semences, la commercialisation et le développement des marchés des semences

Les questions clés sont les suivantes :

- les stratégies pour l'amélioration de la commercialisation et de la distribution des semences ;
- les bases de données et les statistiques sur les semences globales et fiables.

iv. Le développement de l'entrepreneuriat privé dans le domaine des semences par la promotion de petites entreprises semencières (Annexe I)

Les ingrédients clés de cette problématique sont les suivants :

- des politiques nationales pour promouvoir et appuyer les petites entreprises semencières ;
- des opportunités de crédit ;
- des opportunités de marché ;
- le renforcement des capacités ;
- la sensibilisation sur l'importance et sur le rôle des politiques et des réglementations semencières.

v. Des initiatives fiables et pertinentes de renforcement des capacités humaines en vue d'améliorer l'expertise et le professionnalisme dans le secteur semencier

Les considérations clés sont relatives à :

- l'évaluation de l'état et des besoins des ressources humaines (niveau, profil, pertinence, etc.) ;
- le développement de diplômes dans le secteur semencier et de programmes techniques dans des universités sélectionnées, des centres de formation professionnelle et d'autres institutions de formation ;
- la promotion de l'intérêt pour des disciplines relatives à l'industrie semencière chez les étudiants diplômés ;
- la promotion et l'amélioration du rôle des femmes et des jeunes dans le développement du secteur semencier.

vi. Le développement de la résilience et de la capacité d'adaptation sur le long terme aux menaces et aux catastrophes (p. ex. les sécheresses, les inondations, les conflits, les épidémies, le changement climatique) par le développement de systèmes semenciers nationaux durables, de même que des programmes de sécurité semencière effectifs et pertinents

Cette action inclura :

- le renforcement de la capacité locale d'adaptation à long terme au-delà des mécanismes de résilience immédiats ;
- l'élaboration de nouvelles stratégies pour les interventions semencières d'urgence ;
- l'élaboration d'un code de conduite pour les opérations de secours en matière de semences ;
- la promotion de l'élaboration de systèmes d'alerte précoce ;
- l'évaluation des impacts des programmes d'urgence et d'aide semencière et alimentaire sur le développement du secteur semencier national ;
- la promotion et la constitution de stocks de semences de sécurité.



6.0 AGENDA GLOBAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR SEMENCIER EN AFRIQUE POUR UNE CROISSANCE ET UNE TRANSFORMATION DURABLES DE L'AGRICULTURE

Conscient que la tâche pour construire un secteur semencier crédible et efficace pour l'Afrique sera une responsabilité partagée de tous les acteurs et les partenaires agissant ensemble sur la base de la Déclaration de l'UA de Malabo sur la croissance et de la transformation agricole accélérées en ce qui concerne le secteur semencier, AfricaSeeds reconnaît l'agenda suivant qui résume les principaux domaines d'intervention, devant être abordés par tous les partenaires, qui vont renforcer le rôle essentiel des semences dans la croissance et la transformation de l'agriculture africaine :

1. le développement et la croissance rapides des entreprises semencières dans lesquelles la priorité est accordée aux petites et moyennes entreprises semencières avec des dispositions sur la commercialisation axées sur la demande qui garantissent de façon efficiente et rentable aux exploitants un accès continu à des semences de qualité adaptées à leurs zones de production ;
2. le développement d'un régime de facilitation des processus réglementaires et des politiques aux niveaux national, régional et continental qui puisse garantir un environnement technique, opérationnel et d'investissement favorable, et servir de base nécessaire pour les actions des gouvernements, des exploitants, des entreprises, des organisations de la société civile et d'autres acteurs à court, moyen et long terme ;
3. l'adoption d'un programme correctif visant à élargir les avantages de l'amélioration des cultures modernes au grand nombre de cultures traditionnelles et mineures qui jusque-là ont été marginalisées par la recherche et les entreprises semencières ; conformément à cela, des

interventions sont nécessaires pour élargir le portefeuille de l'industrie semencière et intégrer plusieurs types de semences clés de culture à propagation végétative, les cultures légumières locales et traditionnelles, les arbres et les céréales mineures ; et améliorer davantage les contributions du secteur semencier informel par l'introduction de l'amélioration variétale et l'assurance de la qualité dans le secteur ;

4. la coordination et le suivi global de tous les efforts du secteur semencier en vue d'améliorer la collaboration de toutes les parties prenantes, de déployer des stratégies de partenariat public privé, d'éliminer la duplication des activités, d'évaluer les lacunes possibles et de faciliter des actions nécessaires pour faire face aux lacunes, de même que profiter des opportunités émergentes. La fixation d'objectifs et de repères crédibles, de même que d'indicateurs de mesure des progrès liés au cadre de résultat du PDDAA, constitueront des aspects importants de la coordination.

L'agenda ci-dessus devra être mis en œuvre à travers une répartition stratégique des rôles entre les partenaires de développement du secteur semencier, dans le cadre d'un système de coordination spécifique et appuyé par un mécanisme continental de financement du développement du secteur semencier.

7.0 DOMAINES D'INTERVENTION D'AFRICASEEDS

AfricaSeeds mettra globalement l'accent sur trois grands domaines de développement, dans lesquels l'Institution va se spécialiser. Ces domaines sont : (1) le développement d'une base de données et de statistiques sur les semences pour le secteur semencier en Afrique pour utilisation par AfricaSeeds et comme un service à tous les partenaires ; (2) le renforcement des capacités, notamment la formation pour améliorer les capacités pour la mise en œuvre effective des interventions planifiées ; et (3) la coordination de toutes les interventions du secteur semencier en Afrique pour assurer la documentation et le suivi appropriés des actions afin de pouvoir suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés.

AfricaSeeds visera à mettre en œuvre directement dix activités sélectionnées par rapport à son avantage comparatif et à son mandat, en laissant d'autres actions aux autres partenaires de l'industrie semencière en fonction de leurs forces, leurs possibilités et leurs mandats.

Conformément à son rôle leader et de coordination, les interventions directes d'AfricaSeeds se concentreront surtout sur les activités suivantes :

- i. mettre en œuvre des composantes du PASB ;
- ii. assurer la coordination et le suivi du PASB ;
- iii. plaider en faveur de l'importance des semences pour la transformation de l'agriculture, pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de même que pour les opportunités d'affaires ;
- iv. développer des bases de données pertinentes et détaillées et des statistiques fiables sur les semences pour soutenir l'industrie semencière en Afrique ;
- v. promouvoir l'entrepreneuriat semencier privé à travers le système des petites exploitations semencières ;



- vi. promouvoir la formulation et la mise en œuvre des politiques et des législations semencières nationales ;
- vii. promouvoir l'utilisation de semences de qualité par les exploitants ;
- viii. promouvoir la résilience des pays contre les menaces et crises dans l'agriculture, grâce à des mesures efficaces de sécurité semencière ;
- ix. favoriser la collaboration et les partenariats efficaces, y compris les partenariats publics privés pour le développement du secteur semencier ;
- x. promouvoir des activités de renforcement des capacités y compris la mise en œuvre de programmes éducatifs liés aux semences.

8.0 CONTRIBUTION D'AFRICASEEDS À LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

Les dix prochaines années du PDDAA reconnaissent la pertinence de la vision originelle du programme, à savoir « *l'agriculture comme moteur de la réduction de la pauvreté, de la réalisation de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la faim* ». Plus précisément, en reconnaissant les semences de qualité comme un moyen majeur d'accroître la productivité des cultures, le cadre du PDDAA vise à garantir un haut niveau de sécurité semencière en tant que voie vers la réalisation de la sécurité alimentaire en Afrique. C'est un objectif clé réaffirmé par l'Union africaine dans le cadre des objectifs du secteur agricole au cours des dix prochaines années dans le cadre du PDDAA. En résumé, l'objectif global du PDDAA sur le secteur semencier est reflété dans la Résolution sur les intrants agricoles adoptée dans la Déclaration de Malabo pendant le 23^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu en juin 2014 comme suit : « Améliorer la production et l'utilisation peu coûteuse d'intrants agricoles de qualité à des prix abordables, accessibles et rentables (pour toutes les parties prenantes) pour garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025 ». Les actions recommandées pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- i. dans le cadre du PASB et des activités associées, mener des initiatives pour le développement d'une production et d'une utilisation compétitives et durables des semences ;
- ii. promouvoir l'appui aux efforts nationaux et sous-régionaux visant à favoriser les partenariats public privé dans le secteur semencier ;
- iii. développer des mécanismes d'organisation et de financement appropriés, y compris le renforcement des systèmes de petites exploitations et des systèmes semenciers intégrés, afin de faciliter l'accès aux semences et plants de qualité.

Selon la stratégie de mise en œuvre et la feuille de route du PDDAA (stratégie de mise en œuvre et feuille de route pour réaliser la vision 2025 sur le PPDAA), deux objectifs doivent être atteints pour réaliser la Vision 2025 pour l'agriculture en Afrique :

Objectif 1 - *une agriculture transformée et une croissance inclusive durable, qui met l'accent sur les mesures et les pratiques techniques (biophysiques, économiques et sociales) qui doivent être prises sur le terrain ;*

Objectif 2 - *une capacité renforcée des systèmes en vue de mettre en œuvre et d'obtenir des résultats qui couvrent les changements systémiques dans l'environnement opérationnel (politiques, et changements politiques et institutionnels) nécessaires pour appuyer la mise en œuvre.*

Les domaines d'intervention prioritaires pour AfricaSeeds mentionnés dans la section 6 sont conformes aux Domaines d'Action Stratégiques (DAS) des deux objectifs de la Stratégie de Mise en Œuvre et de la Feuille de Route du PPDAA comme suit :

Objectif 1 des DAS

- adopter des mesures visant à accroître la production et la productivité agricoles durables ;
- développer l'infrastructure des marchés, le commerce et l'intégration régionale, et les chaînes de valeur ;
- accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production à la variabilité et aux changements climatiques, et à d'autres chocs.

Objectif 2 DAS

- renforcer les capacités en matière de planification, de revue et de dialogue fondés sur des données factuelles ;
- examiner et mettre en œuvre des réformes institutionnelles de politique ;
- renforcer le leadership, la coordination et les partenariats ;
- améliorer les compétences, les connaissances et l'éducation agricole ;
- renforcer les données et les statistiques pour une planification, une mise en œuvre, un suivi-évaluation et un processus de révision fondés sur des données factuelles ;
- identifier et améliorer les modèles innovants pour l'augmentation du financement public et privé pour l'investissement agricole.

AfricaSeeds vise donc à contribuer à la réalisation des objectifs du PDDAA par l'alignement de ses domaines d'intervention prioritaires avec les DSA identifiés dans la stratégie de mise en œuvre et dans la feuille de route du PDDAA.

9.0 MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

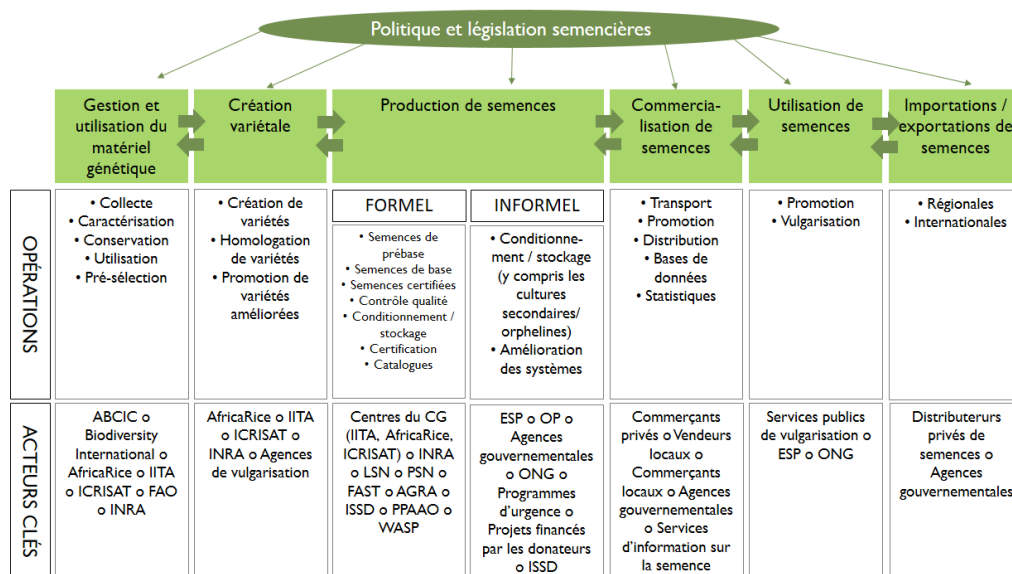
Un certain nombre de mécanismes clés seront adoptés afin de fournir une plus grande efficacité dans le processus de mise en œuvre et de réaliser des impacts significatifs et pertinents :

- i. approche chaîne de valeur de la semence ;
- ii. intégration du secteur semencier informel ;
- iii. plaidoyer politique ;
- iv. subsidiarité ;
- v. partenariats ;
- vi. partenariat public privé ;
- vii. réseautage ;
- viii. groupes thématiques ;
- ix. consultation d'experts ;
- x. plateformes de revue et de dialogue.

9.1 Approche chaîne de valeur

La stratégie d'AfricaSeeds est basée sur la reconnaissance de la spécificité et de la complexité du secteur semencier africain et, de ce fait, sur la nécessité d'aborder, de façon intégrée, l'ensemble de la chaîne de valeur de la semence. Dans ce contexte, AfricaSeeds recherchera à identifier les principaux goulots d'étranglement inhérents à tous les maillons de la chaîne de valeur de la semence, et à agir avec les partenaires concernés, afin de répondre à toutes les inégalités qui entravent le secteur semencier. L'approche chaîne de valeur offre des opportunités importantes pour assurer la durabilité des interventions de développement du secteur semencier sur le continent. AfricaSeeds engagera les acteurs sur la base de leurs avantages comparatifs pour identifier conjointement les opportunités et les défis sur l'ensemble de la chaîne, et travailler ensemble pour relever ces défis et exploiter les opportunités, y compris les partenariats pertinents, pour améliorer les performances. L'approche garantit l'adhésion et l'appropriation de tous les acteurs, assurant ainsi la durabilité des interventions et des résultats. Les principales étapes suivantes le long de la chaîne de valeur représentent les principaux sujets d'intervention, ainsi que les opérations et les acteurs clés impliqués.

Figure 1 : Optimisation de la chaîne de valeur de la semence



Notes : ESP : Entreprises semencières privées - LSN : Laboratoires semenciers nationaux - INRA : Instituts nationaux de recherche agricole - OP : Organisations de producteurs - PPAO : Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest - PSN : Programme semenciers nationaux - PSOA : Programme semencier Ouest Africain - ISSD : Développement intégré du secteur semencier

9.2 Intégration du secteur semencier informel

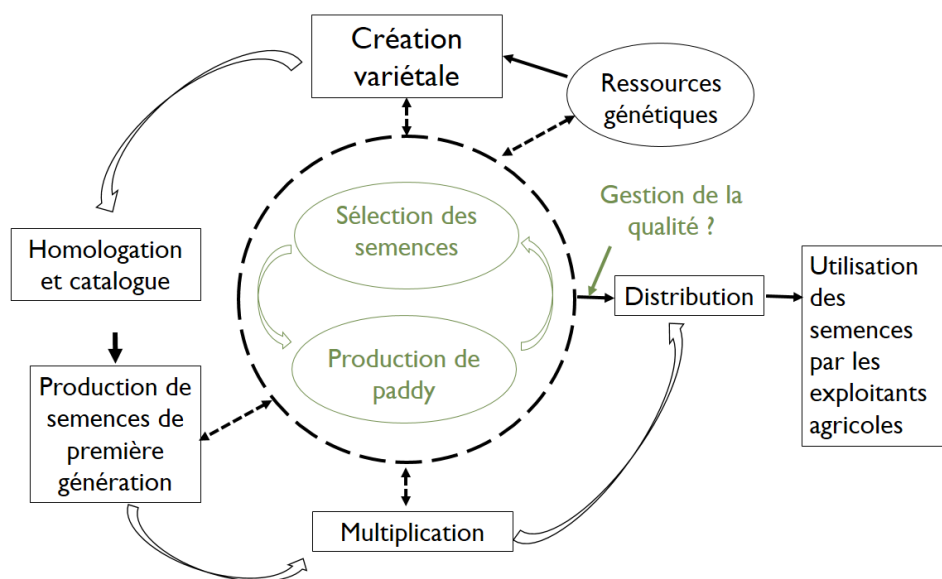
Le secteur semencier informel est un important volet de la chaîne de valeur de la semence à l'égard du rôle déterminant qu'il joue actuellement en tant que principale source d'approvisionnement en semences en Afrique. Au niveau de la production, de la commercialisation et de l'utilisation dans la chaîne de valeur de la semence, le secteur semencier informel sous-tend des rôles qui ont des implications importantes sur la production de semences et de cultures et qui doivent être donc abordés. AfricaSeeds est également conscient que les interventions dans le secteur informel ont de bonnes perspectives pour faire évoluer les acteurs performants du secteur semencier informel vers le secteur formel, réduisant ainsi les écarts considérables en termes numérique et de résultats qui existent actuellement entre les secteurs semenciers formel et informel au profit du dernier.

Cette stratégie permet également d'élargir les avantages que possède le secteur informel des semences et qui peuvent bénéficier au secteur formel. Par exemple, le secteur semencier formel peut s'inspirer du secteur informel en ce qui concerne la connaissance locale en particulier dans la gestion des ressources génétiques, les techniques de commercialisation des semences en milieu rural, de même que la prise en compte des cultures dites de sécurité alimentaire et des cultures mineures. Par conséquent, AfricaSeeds va accorder une attention particulière aux questions du secteur semencier informel, y compris des droits des producteurs, des petites exploitations semencières et à la façon dont les secteurs informel et formel pourraient finalement contribuer au renforcement de la chaîne de valeur de la semence dans son intégralité.

AfricaSeeds considère que pour les exploitants agricoles, un bon système d'approvisionnement en semences est celui qui utilise la combinaison appropriée des

systèmes formel et informel, des canaux commerciaux et non commerciaux pour répondre efficacement à la demande des producteurs en semences de qualité. À cet effet, AfricaSeeds se joindra à d'autres acteurs pour des initiatives visant à intégrer les secteurs semenciers formel et informel par l'amélioration de la performance du dernier avec des mécanismes efficaces d'assurance de la qualité, et l'incorporation de ses pratiques positives et avantages dans le développement global du secteur semencier et de l'industrie semencière (voir le schéma ci-après pour les types d'interactions entre les systèmes semenciers formel et informel pour le riz).

Figure 2 : Interactions entre les systèmes semenciers formel et informel : exemple du riz



AfricaSeeds aidera également à mener des activités de plaidoyer, de sensibilisation, de dialogue sur la politique, d'éducation et de mise à niveau.

9.3 Plaidoyer en matière de politiques

Dans le contexte du Cadre de résultats du PDDAA, AfricaSeeds identifiera et coordonnera un processus dans lequel les recommandations et les résultats applicables seront intégrés aux processus de formulation des politiques nationales et régionales.

9.4 Subsidiarité

La stratégie de subsidiarité permet aux rôles hiérarchiques et complémentaires des différents partenaires d'aborder les problèmes du secteur semencier d'une façon plus globale. AfricaSeeds adoptera la stratégie de subsidiarité pour s'assurer que les principaux partenaires assument la responsabilité des actions en fonction de leurs atouts et avantages comparatifs aux niveaux continental, régional et national. Les rôles et les responsabilités seront définis avec des partenaires opérant à différents niveaux.

9.5 Partenariats

Dans la mise en œuvre de sa stratégie, le succès d'AfricaSeeds dépendra de la collaboration étroite avec les partenaires clés et les parties prenantes. Une initiative clé susceptible de renforcer de tels partenariats est le développement d'une solide plateforme

de connaissance et de données continentales à laquelle tous les acteurs du secteur semencier auront librement et facilement accès. Les organisations et les experts internationaux seront encouragés à contribuer au développement de la plateforme en termes de ressources techniques et humaines requises.

Dans l'ensemble, les partenaires prévus sont identifiés comme suit :

9.5.1 Communautés économiques régionales (CER)

Conformément au principe de subsidiarité, les CER pourraient être sollicitées pour gérer ou cogérer les projets au niveau régional, et également coordonner la mise en œuvre des activités au niveau national. Les CER pourraient être chargées de la coordination au niveau régional, en collaborant très étroitement avec AfricaSeeds dans sa fonction de coordination.

9.5.2 Organisations sous-régionales (OSR)

Les organisations sous-régionales telles que CORAF/WE CARD et ASARECA, sont constituées d'institutions de recherche, liées aux semences, exécutant des programmes et des projets spécifiques dans des contextes régionaux. En adoptant des domaines spécifiques de leurs mandats respectifs, elles peuvent servir de partenaires appropriés et efficaces dans la mise en œuvre du PASB aux niveaux régional et national. Les trois OSR, c'est-à-dire CORAF/WE CARD, ASARECA et SADC-FANR/CCARDESA seront impliquées.

9.5.3 Centres internationaux de recherche agricole (CIRA)

Les CIRA ont le mandat de participer au développement de l'agriculture en Afrique et apporteront, sans aucun doute, une contribution importante à la mise en œuvre des programmes de développement du secteur semencier en Afrique. La reconnaissance et la formalisation de leur rôle en tant que partenaires continentaux et stratégiques importants leur permettra de considérer leurs propres interventions en cours et planifiées dans le domaine des semences dans ce contexte. En particulier, il y aura alors une opportunité de présenter aux CIRA, des problèmes et des programmes spécifiques auxquels ils devront apporter des réponses, pour faire avancer le programme de développement du secteur semencier du continent.

9.5.4 Initiatives de développement du secteur semencier régional et continental

Certaines initiatives semencières fonctionnant indépendamment d'AfricaSeeds pourraient adopter le PASB comme cadre pour orienter leurs interventions semencières. Dans de tels cas, en vue de documenter la contribution au secteur semencier de ces initiatives dans les archives du PASB, il suffit que ces initiatives notifient officiellement à AfricaSeeds qu'elles ont adopté le cadre du PASB et qu'elles collaborent avec AfricaSeeds dans les dispositions de coordination et de suivi.

9.5.5 Programmes semenciers nationaux

Les programmes semenciers nationaux résultent de la somme des activités semencières au niveau national. Souvent, les programmes semenciers nationaux sont coordonnés par un Service semencier national ou un Comité semencier national ou le Ministère de l'agriculture. AfricaSeeds va œuvrer avec les programmes semenciers

nationaux en vue de la mise en œuvre effective de projets relatifs aux semences dans les États membres.

AfricaSeeds consultera étroitement les autorités nationales en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de « Jeunes Professionnels du Secteur Semencier » dans le cadre de l'effort global visant à renforcer la capacité d'intervention dans le secteur semencier des Programmes nationaux de semences. Le programme permettra aux jeunes diplômés dans des disciplines liées aux semences d'être impliqués dans les activités d'AfricaSeeds, où ils auront l'opportunité de contribuer effectivement aux projets auxquels ils seront rattachés, tout en améliorant leurs expertises pratique et théorique pour être en mesure d'assurer plus de responsabilités à leur retour dans leurs propres programmes nationaux. Le programme permettra également que du personnel adéquat des programmes nationaux avancés soit détaché pour apporter un appui à d'autres programmes nationaux moins avancés.

Les États membres devront offrir leur assistance et leur appui à AfricaSeeds sous différentes formes pour renforcer ses capacités opérationnelles. Mais AfricaSeeds restera, en tout temps, une organisation internationale avec des dispositions institutionnelles aux normes internationales solides qui soutiendront la conduite de son mandat continental dans lequel l'appui aux programmes semenciers nationaux constitue un élément essentiel.

9.5.6 Associations semencières régionales et nationales

Les associations semencières régionales et nationales représentent et protègent les intérêts et les droits de leurs membres. Selon leur niveau d'expertise, elles peuvent être des partenaires efficaces pour les décideurs des politiques aux niveaux régional et national, pour discuter d'éventuels goulots d'étranglement et apporter des solutions aux problèmes émergents qui permettront de mettre en place un système semencier national efficace et à une industrie semencière performante.

9.5.7 Secteur privé

Bien que le développement des entreprises semencières privées en Afrique est encore faible et principalement limité aux hybrides tels que le maïs et aux cultures horticoles de grande valeur commerciale, le secteur privé a un rôle crucial à jouer en tant que force motrice dans la promotion et le développement de systèmes semenciers efficaces en Afrique. Les petites entreprises semencières sont particulièrement intéressantes et peuvent améliorer l'accès des petits exploitants agricoles au marché de semences de variétés améliorées à des prix abordables pour accroître la productivité et améliorer la sécurité alimentaire. Un système semencier viable conduit par le secteur privé est crucial sinon déterminant pour réaliser la transformation de l'agriculture tant attendue en Afrique.

9.5.8 Exploitants agricoles

Les exploitants agricoles sont des acteurs majeurs du développement du système semencier sur le continent comme :

- i. participants actifs dans les processus de recherche et d'homologation sur les semences ;
- ii. liens essentiels dans la production et la distribution des semences à travers les réseaux d'échange de semences entre les exploitants agricoles ;

- iii. entrepreneurs semenciers indépendants produisant des semences pour le marché local ;
- iv. producteurs de semences contractuels et agents informés / négociants de semences liés à d'autres compagnies semencières privées et publiques ;
- v. utilisateurs finaux des semences provenant des divers systèmes semenciers.

9.5.9 Universités

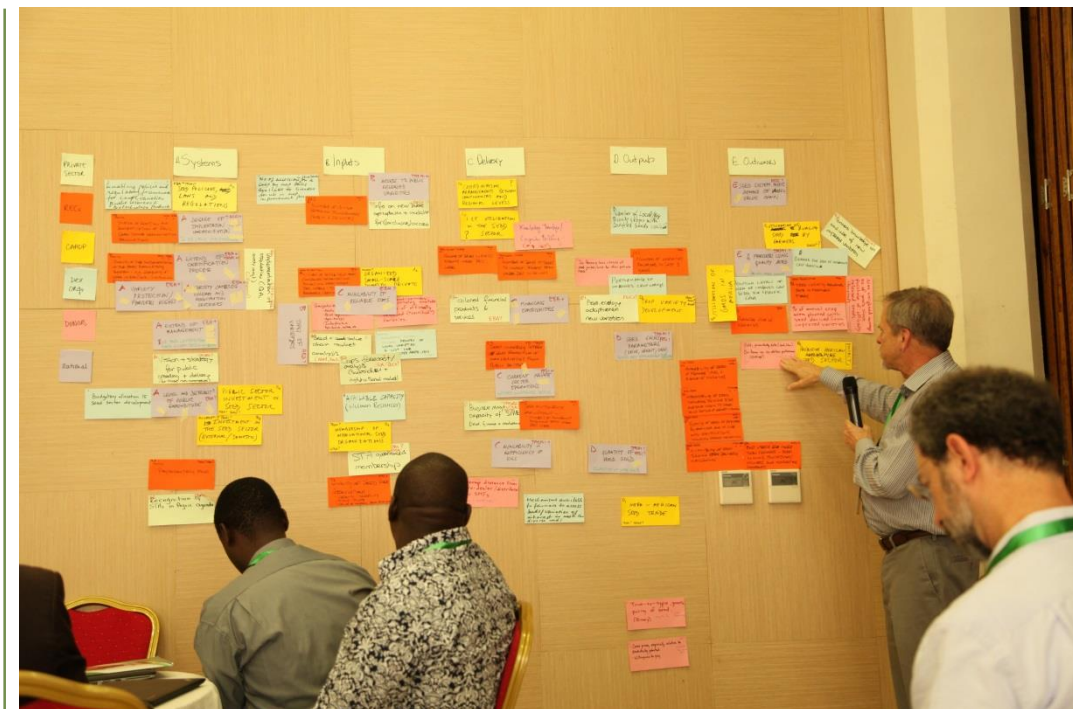
Les universités africaines peuvent contribuer de manière significative à traiter les principaux problèmes de semences dans le développement du secteur semencier en Afrique, grâce à des formations et des études supérieures, en collaboration avec d'autres institutions de recherche et de développement œuvrant dans le secteur.

9.5.10 Partenaires au développement internationaux

Les partenaires au développement internationaux incluent les donateurs et les institutions de financement, de même que les institutions d'expertise qui seront sollicitées par AfricaSeeds à l'aider à satisfaire ses besoins en compétences et en ressources nécessaires. Les agences des Nations Unies telles que la FAO, le PAM, le PNUD, le FIDA, etc. joueront des rôles déterminants dans l'appui technique et la mobilisation de ressources.

9.6 Partenariat public privé

AfricaSeeds développera une expertise et fera un bon usage en stratégie de Partenariat public privé (PPP) qui a le potentiel de rassembler les avantages et les contributions des secteurs public et privé pour traiter efficacement les problèmes qui, dans le passé n'ont pas été traités de manière satisfaisante par l'un ou l'autre secteur agissant seul (voir Annexe 2).



9.7 Réseautage

AfricaSeeds reconnaît que le réseautage est important pour le développement du secteur semencier. La fonction de mise en réseau permettra à AfricaSeeds d'améliorer le partage des connaissances et des expériences entre les États membres en guise de moyen pour aborder les problèmes émergents et vulgariser les initiatives réussies. La publication d'un bulletin périodique du réseau d'AfricaSeeds sera une des manifestations les plus visibles de la fonction du réseau, mais d'autres activités telles que les conférences, les sessions de formation et les visites seront également menées.

9.8 Groupes thématiques

Les groupes thématiques seront mis en place pour débattre et échanger sur des questions thématiques identifiées afin d'obtenir un consensus ou un avis d'expert sur ces problèmes, pour être présenté au Comité scientifique et technique pour une résolution finale et des recommandations à AfricaSeeds. Les groupes thématiques seront dirigés par des experts techniques choisis parmi les nombreuses institutions africaines et partenaires de développement. Les membres du groupe thématique seront des experts seniors qui seront disposés à discuter sur des sujets et des problèmes clés du secteur semencier, principalement sur une base de volontariat, tant que possible via des échanges par internet. L'adhésion aux groupes thématiques sera maintenue à un niveau gérable, soit 6 à 8 experts par groupe. Un nombre minimum de réunions de groupes sponsorisés par AfricaSeeds pourrait être organisé lorsque les circonstances spécifiques l'exigent. Les domaines thématiques seront choisis en fonction des problèmes émergents dans le secteur semencier africain.

9.9 Consultation d'experts

AfricaSeeds utilisera la stratégie de consultation d'experts pour soumettre les problèmes clés du secteur semencier à débattre en collaboration avec tous les partenaires du secteur semencier. Le consensus qui résultera des discussions permettra de formater le contenu et l'orientation des interventions d'AfricaSeeds, de même permettre d'assister les organisations partenaires dans leurs propres actions. Dans ce processus, les institutions et/ou initiatives semencières africaines seront considérées comme des alliés très importants dans l'acquisition de connaissances et dans la sous-traitance en matière d'expertise en développement. Toutes les institutions de recherche nationales et internationales, les organisations de commerce de semences, et les institutions régionales et internationales d'évaluation des semences et d'assurance de la qualité deviendront donc des partenaires très importants d'AfricaSeeds.

10.0 COORDINATION

La coordination des activités du secteur semencier constitue une priorité dans le PASB, car elle représente le moyen de suivre et de faciliter les nombreuses activités du secteur semencier qui peuvent être en cours à tous les niveaux. La mise en place d'un système de coordination est donc prévue pour être parmi les premières activités du PASB, et AfricaSeeds compte mettre en œuvre ce plan dès que la capacité nécessaire sera atteinte.



La coordination de la mise en œuvre du PASB par AfricaSeeds visera à garantir la participation pleine et effective de toutes les parties prenantes concernées à la planification et à la mise en œuvre des activités de développement du secteur des semences dans le cadre du PASB. Dans ce processus, AfricaSeeds assumera l'entière responsabilité de développer et de promouvoir l'accès à une base de données et de statistiques fiables et complètes sur les semences, pour soutenir l'industrie semencière en Afrique. Cela nécessitera un engagement sérieux de toutes les parties concernées. En particulier, AfricaSeeds s'emploiera à sécuriser la collaboration de la CUA, de la FAO et d'autres agences techniques spécialisées en vue de garantir l'assistance technique requise. En outre, AfricaSeeds recherchera des partenariats avec toutes les initiatives pertinentes pour le développement du secteur semencier en Afrique comme résumé ci-après.

10.1 Initiatives semencières internationales

La coordination des actions qui sont menées par les initiatives internationales dans le cadre du PASB sera assurée par AfricaSeeds selon les activités suivantes :

- i. inventaire des principaux programmes semenciers internationaux en Afrique avec leurs domaines d'intervention et plans d'action, de même que les bénéficiaires ciblés respectifs ;
- ii. enregistrement et évaluation de la couverture géographique respective des différents programmes ;
- iii. identification et caractérisation des écarts restants dans les domaines spécifiques d'intervention ;
- iv. promotion des initiatives de partenariat pour améliorer l'efficacité ;
- v. réunions périodiques.

10.2 Programmes semenciers régionaux et nationaux

Bien que la supervision globale et l'orientation des activités d'AfricaSeeds relèveront de la responsabilité de la Direction d'AfricaSeeds au siège, les responsables des

programmes semenciers régionaux et nationaux serviront de Points focaux d’AfricaSeeds pour promouvoir des interactions pertinentes, efficaces et directes avec les programmes semenciers régionaux et nationaux. La disposition d’avoir des Points focaux régionaux et des Points focaux nationaux qui sont déjà leaders de leurs programmes assurera une mise en œuvre plus efficace des activités d’AfricaSeeds aux niveaux régional et national. De plus, cette disposition permettra une meilleure communication, un suivi adéquat et l’élaboration et la soumission de rapports d’activités à temps opportun. En outre, les Points focaux régionaux et nationaux permettront de réduire le coût des dispositions institutionnelles d’AfricaSeeds, de renforcer l’appropriation, le développement des capacités des programmes semenciers nationaux et l’efficacité.

10.2.1 Coordination avec les programmes semenciers régionaux

Le concept de Point focal sera également utile lors des interactions entre AfricaSeeds et les CER. Le rôle des CER en tant qu’institutions de gestion, comme le prévoit le PASB, nécessite l’harmonisation des processus d’AfricaSeeds avec ceux des initiatives semencières des CER. De ce fait, il sera demandé aux CER de nommer les Responsables de leurs programmes semenciers ou équivalent comme Points focaux régionaux d’AfricaSeeds.

Les responsabilités attendues du Point focal régional sont les suivantes :

- i. servir de principal lien technique entre AfricaSeeds et la CER concernée ;
- ii. faciliter la transmission d’informations entre AfricaSeeds et les CER ;
- iii. superviser et entreprendre des opérations qui peuvent être en cours au niveau régional comme instruit par AfricaSeeds ;
- iv. participer à la coordination des programmes semenciers nationaux dans la région.

10.2.2 Coordination avec les programmes semenciers nationaux

i. Mode de coordination

La coordination des activités semencières au niveau national sera assurée par AfricaSeeds à travers les travaux du Point focal national. Il sera demandé aux autorités nationales d’identifier l’expert en semences le plus approprié, probablement le responsable du Service semencier national ou au moins un cadre supérieur ayant une très bonne connaissance du Programme semencier national. Ce dernier aura le pouvoir décisionnel sur des activités liées aux semences dans le pays, et servira de Point focal national en vue de promouvoir l’efficacité et générer un impact concret et positif de la collaboration entre AfricaSeeds et le Programme semencier national sur le secteur semencier national. Le Point focal national facilitera et sera activement impliqué dans les domaines de collaboration entre AfricaSeeds et les Programmes semenciers nationaux, de même que les activités visant à renforcer les Programmes semenciers nationaux, et qui couvriront :

- i. l’audit régulier du Programme semencier national comme base des interventions dans le développement du secteur semencier au niveau national ;
- ii. la formation ;

- iii. l'élaboration de plans d'action du développement du secteur semencier national ;
- iv. l'élaboration de propositions de projets et de mobilisation de fonds ;
- v. la mise en œuvre des projets financés.

Les mécanismes des interventions d'AfricaSeeds en appui aux programmes semenciers nationaux sont les suivants :

- i. plaidoyer ;
- ii. conseils ;
- iii. appui technique ;
- iv. revue d'experts
- v. ateliers ;
- vi. visites de terrain organisées ;
- vii. voyages d'études.

Comme mentionné dans le point 10.2 ci-dessus, il n'y aura pas de Bureaux de coordination d'AfricaSeeds au niveau national, puisque ce sera contre-productif à l'objectif de renforcement de l'efficacité des programmes semenciers nationaux et de l'appropriation par ces derniers des activités du PASB, un volet clé de la stratégie de sortie proposée par le PASB. En revanche, en institutionnalisant les activités d'AfricaSeeds dans les programmes semenciers nationaux à travers les responsables de ces programmes, AfricaSeeds sera associé à l'intérêt national et devient un partenaire fidèle dans le processus de planification et de mise en œuvre avec un bon rapport coût-efficacité et une durabilité.



ii Modèle d'intervention d'AfricaSeeds

Au niveau national, les actions d'AfricaSeeds seront entreprises sur la base d'un modèle d'intervention. Le modèle fait état des étapes à travers lesquelles les activités seront systématiquement entreprises pour transformer et moderniser le secteur semencier national. AfricaSeeds adoptera une approche flexible pour aborder les besoins d'intervention dans les programmes semenciers nationaux sachant que chaque pays a ses particularités. Cependant, AfricaSeeds a adopté une approche généralisée qui va permettre l'adaptation du modèle d'intervention à une large gamme de contextes de développement du secteur semencier.

Le modèle sera composé des étapes suivantes qui seront conjointement planifiées et convenues avec les Autorités nationales dès le début de l'intervention :

- i. identification des défis, des opportunités et des lacunes du secteur semencier national de concert avec les experts nationaux ;
- ii. ateliers nationaux de validation des résultats de l'audit semencier national ;
- iii. formulation ou mise à jour des politiques semencières nationales et des plans semenciers nationaux à partir des résultats de l'audit semencier ;
- iv. formulation de projets basés sur les principales lacunes et contraintes identifiées par l'audit ;
- v. initiatives conjointes de mobilisation de ressources pour les projets validés ;
- vi. mise en œuvre conjointe des projets financés en exploitant les avantages comparatifs des partenaires, c.-à-d. le Programme semencier national et AfricaSeeds.

II.0 SUIVI ET ÉVALUATION

Les programmes et projets seront conçus de sorte à intégrer de solides composantes de suivi et évaluation afin de s'assurer qu'au cas par cas, un suivi-évaluation de toutes des activités d'AfricaSeeds soit effectué à temps. De plus, l'expertise d'AfricaSeeds dans ce domaine sera développée en vue d'offrir des services de suivi-évaluation aux partenaires, le cas échéant. Dans la mesure du possible, le processus de suivi-évaluation appliqué au PASB sera adopté par AfricaSeeds. Les résultats des processus d'évaluation seront intégrés dans les rapports d'étape, qui eux-mêmes alimenteront le Forum des parties prenantes comme expliqué précédemment. Sous réserve de la disponibilité de fonds, une petite unité bien équipée de suivi-évaluation sera intégrée au siège d'AfricaSeeds. Une utilisation optimale d'expertise externe sera faite en vue de limiter les risques de biais.



12.0 DURABILITÉ

La stratégie de mise en œuvre globale vise à responsabiliser les organisations partenaires dans le suivi des documents de projet du PASB ou leurs propres modalités internes, selon le type de relation avec AfricaSeeds et le respect des processus de coordination, de suivi, de soumission de rapports d'activité et d'évaluation adoptés par AfricaSeeds.

L'objectif de renforcement des capacités constituera une priorité dans le programme, et des stratégies de sortie pratiques et efficaces seront des aspects importants de chaque activité pour assurer la durabilité. La coordination sera considérée le principal moyen de contrôle contre les double-emplois, les lacunes et les mauvaises orientations.

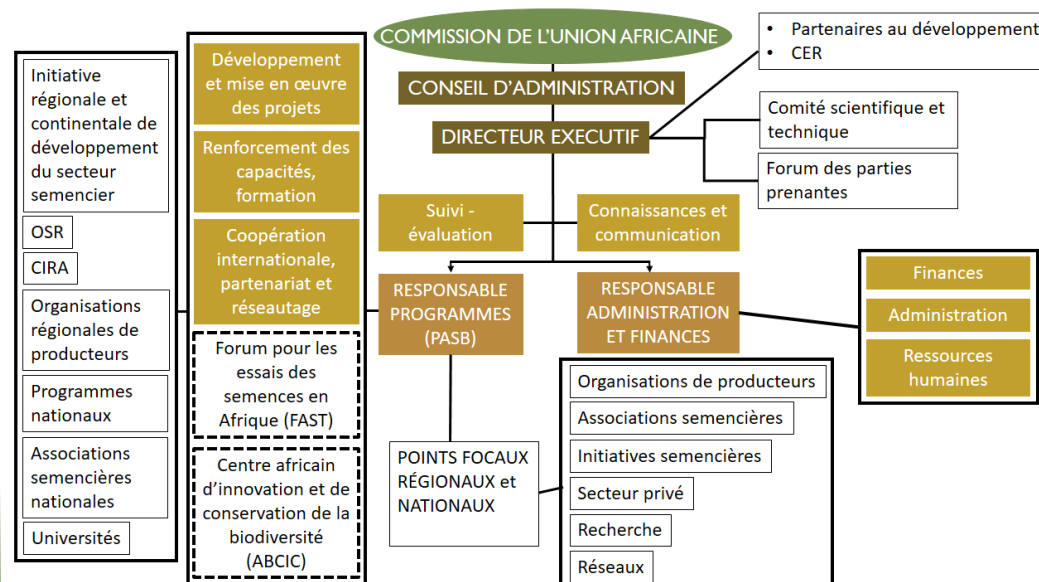
AfricaSeeds cherchera à compléter les initiatives d'autres parties prenantes en fonction de ses objectifs, le long de la chaîne de valeur des semences. Des efforts considérables seront fournis pour capitaliser les travaux déjà effectués afin d'éviter des doubles emplois. Cela renforcera l'adhésion et l'appropriation de tous les acteurs, assurant ainsi la durabilité des interventions et des résultats.

13.0 STRUCTURE ET MÉCANISME DE FONCTIONNEMENT

13.1 Structure institutionnelle

La structure d'AfricaSeeds selon son mandat d'organisation de développement du secteur semencier et responsable de la mise en œuvre du PASB. Sa structure est représentée par le schéma suivant :

Figure 3 : Structure d'AfricaSeeds



13.1.1 Rôles et fonctions

Forum des parties prenantes

En prélude à la Réunion de revue biennale du secteur agricole adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement de la Déclaration de Malabo, un Forum des parties prenantes sera convoqué en collaboration avec la CUA, en vue de faire une évaluation des activités semencières en Afrique. Le Forum des parties prenantes, qui servira également d'Assemblée générale d'AfricaSeeds, sera ouvert à tous les États membres et aux partenaires. La réunion permettra aux États membres et aux partenaires de faire le bilan des travaux effectués et des résultats obtenus par AfricaSeeds et par ses partenaires, et de la performance du secteur semencier en général, et de définir la manière appropriée d'aborder la situation émergente du secteur semencier en vue de peaufiner davantage la vision, la mission et le mandat d'AfricaSeeds et de ses partenaires.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe suprême de décision d'AfricaSeeds. Il est constitué d'un minimum de 7 et d'un maximum de 15 membres choisis sur la base de leur connaissance et de leurs contributions exceptionnelles dans les divers domaines du secteur semencier, tant organisationnels qu'administratifs. La FAO et la CUA sont représentés dans le Conseil d'administration pour assurer l'harmonisation et l'orientation des questions techniques et politiques, et pour conformer les actions aux normes actuelles du développement semencier.

Les responsabilités et les fonctions du Conseil d'administration d'AfricaSeeds sont les suivantes :

- i. établir la direction et les grandes lignes des actions d'AfricaSeeds en adéquation avec son mandat, sa vision et sa mission ;
- ii. orienter et assister le Directeur exécutif à promouvoir les activités d'AfricaSeeds pour la réalisation de sa vision et de sa mission ;
- iii. élaborer et mettre en œuvre les procédures de bonne gouvernance, les processus et les pratiques administratifs et opérationnels d'AfricaSeeds ;
- iv. approuver toutes les actions majeures d'AfricaSeeds y compris la budgétisation et la comptabilité, les projets et les plans de travail, le recrutement au niveau cadre et les accords majeurs avec les partenaires au développement ;
- v. garantir des conditions adéquates de travail au sein d'AfricaSeeds pour répondre aux besoins des États membres et assurer l'efficacité des opérations ;
- vi. faciliter l'aide financière des donateurs et des organismes de financement pour les activités d'AfricaSeeds.

Comité scientifique et technique

Le Comité scientifique et technique compte de 6 à 8 membres choisis sur la base de leur expertise technique éprouvée dans le secteur semencier. Le rôle et les fonctions du Comité sont définis ci-après :

- i. apporter des contributions techniques pertinentes qui pourraient être nécessaires pour orienter les activités de contrôle du Conseil d'administration ;
- ii. garantir la validation technique nécessaire pour orienter le Directeur exécutif et le Conseil d'administration dans le cadre de l'approbation de propositions de développement et de rapports importants ;
- iii. promouvoir des réunions spécifiques sur des sujets techniques dans des domaines d'activités des principales composantes du secteur semencier.

Le Directeur exécutif

Chef de l'exécutif d'AfricaSeeds à qui il incombe, sous l'autorité du Conseil de d'administration, de diriger toutes les activités et les fonctions de l'Organisation.

Plus spécifiquement, les responsabilités premières du Directeur exécutif sont les suivantes :

- i. veiller à ce que la structure organisationnelle, les procédures de fonctionnement et les processus d'activités d'AfricaSeeds soient fiables pour permettre d'atteindre de manière effective les objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration d'AfricaSeeds ;
- ii. assurer l'autorité sur les questions relatives au personnel et aux ressources humaines et renforcer davantage la gestion de la performance en suivant les indicateurs de performance clés dans l'ensemble de l'Organisation ;
- iii. maintenir un environnement de travail positif qui facilite la collaboration et le partage d'informations, et favorise l'attraction, le maintien et la motivation des divers talents ;
- iv. gérer efficacement les questions opérationnelles et financières en vue de réaliser le mandat d'AfricaSeeds ;
- v. opérationnaliser, diriger et suivre la mise en œuvre de la stratégie d'AfricaSeeds et assurer la mise en œuvre efficace de nouveaux modèles et outils d'intervention en vue d'atteindre les objectifs stratégiques ;
- vi. représenter AfricaSeeds au plus haut niveau, s'assurer que son rôle au sein de la communauté agricole africaine est compris, par un contact direct avec les décideurs politiques et l'exécution d'une stratégie médiatique efficace ;

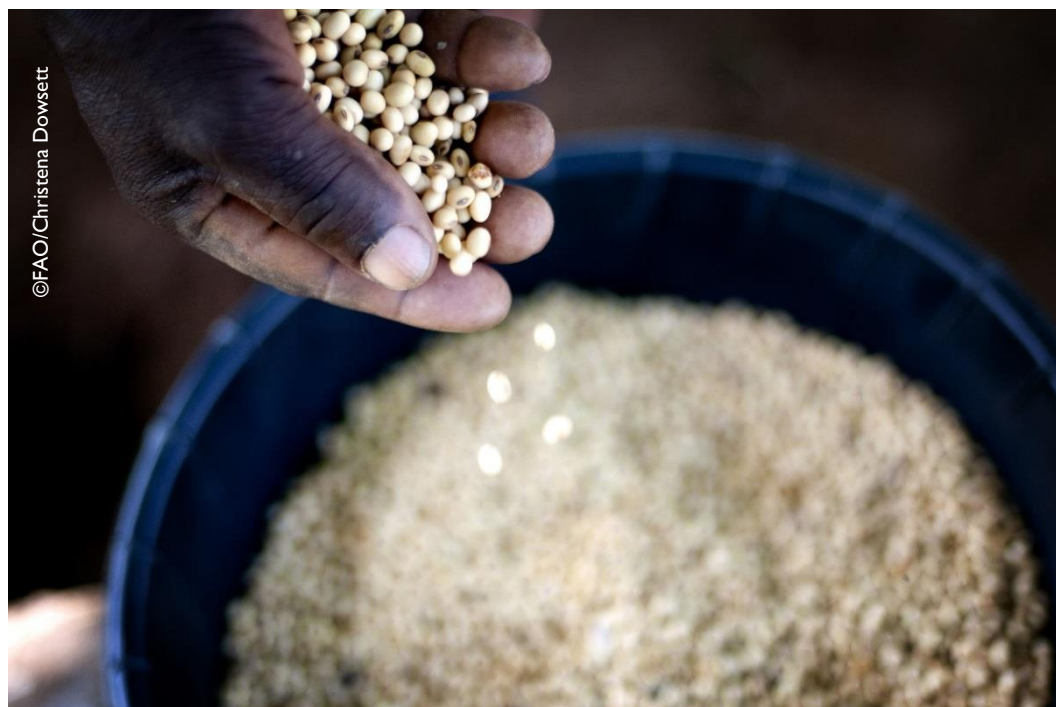
- vii. créer et maintenir des alliances et des collaborations opérationnelles efficaces avec les partenaires publics et privés tels que les gouvernements de pays africains, les agences des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les organisations non gouvernementales et les acteurs de la société civile et du milieu des affaires ;
- viii. interagir avec les gouvernements au plus haut niveau politique pour faire un plaidoyer en faveur de l'importance des semences pour la transformation de l'agriculture, la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réduction de la pauvreté et la création de richesses en Afrique ;
- ix. maintenir une communication effective avec tous les acteurs ;
- x. garantir le développement et la diffusion de l'information entre les membres et les partenaires et promouvoir les rencontres et les discussions sur des sujets techniques en collaboration avec le Comité scientifique et technique ;
- xi. promouvoir les efforts en vue d'obtenir l'aide financière des donateurs et des organismes de financement en vue du renforcement des activités d'AfricaSeeds ;
- xii. superviser et proposer le développement de nouveaux canaux de financement efficaces pour AfricaSeeds, élargir la base de donateurs et encourager l'accroissement des investissements dans les programmes de développement du secteur semencier des pays africains eux-mêmes ;
- xiii. participer aux réunions du Conseil d'administration et assurer la préparation et la distribution efficaces et en temps opportun de tous les documents conformément aux politiques et aux procédures prescrites par le Conseil d'administration.
- xiv. communiquer les décisions du Conseil d'administration au personnel d'AfricaSeeds et aux autres parties prenantes concernées.

13.2 Siège d'AfricaSeeds et personnel de terrain

Le Siège d'AfricaSeeds sera en Côte d'Ivoire. AfricaSeeds maintiendra un personnel réduit et efficace à son Siège, composé initialement du Directeur exécutif, d'un responsable de Programmes avec un nombre minimum d'agents de la catégorie professionnelle, un responsable de l'Administration et des Finances et le personnel d'appui. Les effectifs, tant au Siège et que sur le terrain seront renforcés en fonction de l'augmentation de la charge de travail et de la disponibilité des ressources correspondantes. Le programme des recrutements, de même que les profils et les conditions du personnel seront inclus dans le manuel de gouvernance d'AfricaSeeds.

13.3 Experts

Le personnel d'AfricaSeeds sera initialement renforcé par l'utilisation d'un vivier d'experts qui seront disponibles pour répondre aux besoins en ressources humaines des projets émergents et d'autres tâches. Cette option réduit considérablement le coût du personnel tout en permettant à AfricaSeeds d'exploiter un large éventail d'experts pour répondre rapidement et efficacement à ses besoins de mise en œuvre et de coordination. Lors de la préparation de cette liste, un format élaboré sera conçu pour guider le recrutement de tous les types d'experts de l'industrie semencière qualifiés et disponibles. Cette liste, qui sera mise à jour régulièrement, constituera une aide supplémentaire dans la composition et le fonctionnement des groupes thématiques.



14.0 FINANCEMENT

La pleine réalisation du mandat institutionnel nécessitera des ressources considérables. Au début, les ressources disponibles détermineront l'étendue des activités à mener et la priorisation des activités sera importante pour décider quelles interventions spécifiques doivent être menées. Mais compte tenu des liens critiques entre les composantes du secteur semencier, une mobilisation dynamique de ressources sera poursuivie pour pouvoir atteindre le budget de fonctionnement minimum dès que possible afin de pouvoir mettre en œuvre un agenda global et équilibré de développement du secteur semencier qui conduira de manière certaine à la réalisation de l'impact souhaité.

Les actions des partenaires seront importantes pour assurer une couverture globale des besoins de développement du secteur semencier. Par conséquent, AfricaSeeds se joindra à tous les efforts pour plaider pour un niveau élevé de soutien au développement du secteur semencier en Afrique. En particulier, AfricaSeeds appuiera tous les efforts pour lancer un événement mondial de collecte de fonds ou une conférence des donateurs en appui au PASB et à tous les partenaires impliqués.

Les activités de mobilisation de ressources suivantes seront lancées :

14.1 Soutien du pays hôte

AfricaSeeds s'attend à obtenir un soutien du gouvernement de Côte d'Ivoire à deux niveaux : a) contribution en qualité de pays hôte, et b) contribution en qualité d'État membre.

14.2 Contributions des États membres

Les États membres devraient constituer une source complémentaire de financement grâce à leurs contributions en qualité d'États membres ou à des fonds de contrepartie qui feront partie des budgets de projets. En outre, des institutions spécifiques du secteur privé et public peuvent conclure des protocoles d'accord avec AfricaSeeds pour la prestation de services spécifiques, et les revenus de ces services peuvent également constituer une importante source de financement provenant des États membres. Dans ce contexte, AfricaSeeds continuera à compter sur le soutien du gouvernement ivoirien, voyant en cela une démonstration exemplaire de la bonne foi et de la confiance qui devrait servir à exhorter d'autres gouvernements africains à en faire de même.

14.3 Soutien des partenaires au développement

AfricaSeeds comptera sur le soutien des partenaires au développement pour la mise en œuvre des initiatives nationales, régionales et continentales de développement du secteur semencier. AfricaSeeds engagera les donateurs clés et les institutions internationales de financement à l'inclure dans leurs listes de bénéficiaires réguliers. La demande d'appui institutionnel international régulier et continu est basée sur les responsabilités considérables de développement qu'AfricaSeeds assumera. En outre, les réussites dans divers domaines du développement du secteur semencier qu'AfricaSeeds réalisera, en particulier en ce qui concerne la sécurité semencière et la sécurité alimentaire, devraient finalement conduire à des économies significatives des fonds des donateurs qui seraient autrement consacrés à gérer les conséquences des défis non relevés.

15.0 CONCLUSION

La convergence des contributions et des efforts des gouvernements, des partenaires au développement et d'autres parties prenantes, font de la période actuelle une ère de développement du secteur semencier en Afrique. Ces efforts, si correctement dirigés et coordonnés, devraient contribuer à la réalisation de la transformation de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la réduction de la pauvreté et de l'emploi massif des jeunes, ainsi qu'à l'amélioration des opportunités d'affaires et à la création de richesses entre les participants et les utilisateurs, conduisant à un développement socio-économique plus important du continent.

Ce qu'AfricaSeeds apporte comme contribution à ces efforts, ce sont les caractéristiques et les atouts importants de l'approche holistique et intégrée, de la complémentarité, de la collaboration et de la concertation ainsi que du plaidoyer et de l'engagement. Cette contribution vise à éliminer certains obstacles qui, par le passé, ont entravé les progrès. Le rôle d'AfricaSeeds en tant que coordonnateur et leader de la mise en œuvre du PASB sera basé sur des partenariats pertinents et efficaces avec tous et dans le cadre du processus du PDDAA. Par conséquent, au départ de la mise en œuvre de la stratégie d'AfricaSeeds, un vibrant appel est lancé à tous les spécialistes du développement du secteur semencier en Afrique, aux alliés au développement, aux exploitants agricoles et à toutes autres institutions associées afin de joindre leurs forces à celle d'AfricaSeeds pour atteindre les objectifs du secteur semencier que s'est fixée l'Afrique.



ANNEXES

ANNEXE I. PROMOTION DES PETITES ENTREPRISES SEMENCIERES

Malgré les avancées récentes du développement des entreprises semencières en Afrique, le système de petits producteurs de semences reste pour les exploitants agricoles la première source d'approvisionnement en semences. Le système de production de semences à petite échelle comprend les petits producteurs de semences (dont les femmes et les jeunes), les initiatives semencières communautaires, les petites initiatives semencières et les activités de production semencière au champ. Par ailleurs, le système de production de semences à petite échelle n'est pas connecté aux sources officielles de nouvelles variétés qui sont un critère important pour garantir que les variétés officiellement recommandées soient multipliées et mises à la disposition des exploitants. De plus, ce système repose souvent sur des variétés dont l'origine et le pedigree sont indéterminés, sur la multiplication des semences au champ et sur des méthodes de traitement et de stockage à bas prix. Les conséquences de ces faiblesses se traduisent par l'incapacité du système des petits producteurs semenciers de s'améliorer et accroître l'efficacité de la production de semences, de sorte que la qualité des semences produites n'est souvent pas satisfaisante et est en dessous des normes minimales officielles.

Les petites entreprises semencières fonctionnent généralement avec des capitaux limités. En général, elles n'entreprennent pas d'activités de recherche et de développement, ni ne disposent d'installations de production et de traitement très efficaces. Par conséquent ils ne sont pas en mesure d'influencer le marché mais doivent dépendre des opportunités de marché. Ces entreprises importent des semences ou les achètent auprès de producteurs locaux. Etant donné que les produits de spécialité impliquent souvent des paiements de redevances, ces entreprises travaillent principalement avec des cultures autogames et des cultures mineures. Les petites entreprises pourraient bénéficier de partenariats avec les institutions de recherche d'Etat ou de grandes entreprises privées qui fournissent des variétés améliorées et apportent un appui technique.

Mais les petites entreprises semencières ont un avantage en marketing en raison du fait qu'elles exercent leur activité dans des environnements de marchés viables et sont donc en mesure de répondre aux besoins substantiels en semences des exploitants des zones rurales. De plus, le bouquet de variétés des petits producteurs de semences est souvent plus élaboré que celui des grandes entreprises de l'industrie semencière et couvre toutes les cultures requises pour une large gamme d'exploitants ruraux.

La faiblesse principale du système de petits producteurs semenciers étant l'insuffisance de technologies en particulier dans l'approvisionnement en variétés, l'assurance de la qualité des semences et des technologies de production/stockage, une contrainte tout aussi importante est que dans la plupart des pays africains, il n'existe pas de cadre politique pour offrir au système de petits producteurs semenciers un appui adéquat pour se développer. La promotion du développement des petites entreprises semencières renforcera le secteur privé et permettra à AfricaSeeds d'aborder les obstacles qui entravent l'accès des producteurs aux semences de qualité. L'objectif principal est la consolidation de l'émergence d'un modèle de petites et moyennes entreprises semencières qui, plus que le modèle de grandes entreprises semencières, semblent être le plus adapté à de nombreuses régions du continent. En outre, le modèle de petites entreprises semencières est plus susceptible de répondre aux besoins en semences des nombreuses cultures traditionnelles et cultures mineures qui ne sont pas couvertes par les grandes entreprises semencières.

Les actions d'AfricaSeeds contribueront ainsi au développement du secteur semencier privé en Afrique. AfricaSeeds reconnaît que le secteur semencier est constitué d'un continuum d'acteurs, des opérateurs du secteur informel à ceux du secteur hautement formel, dans un système intégré dans lequel chaque maillon contribue au résultat final de l'ensemble. De manière distincte, le rôle

du secteur privé est essentiel pour assurer le développement d'un approvisionnement continu en semences de haute qualité. Pour cette raison, AfricaSeeds appuiera l'émergence d'un secteur semencier privé solide partout où cela est possible.

AfricaSeeds est convaincu que l'amélioration des performances des petites entreprises semencières entraînera l'amélioration de l'accès des petits exploitants agricoles au marché de semences à des prix abordables, ce qui entraînera à son tour une augmentation de la productivité, une amélioration de la sécurité alimentaire, et finalement une réduction de la pauvreté rurale.

ANNEXE 2. PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR SEMENCIER

Le développement d'un secteur semencier solide sur le continent nécessite des efforts de collaboration entre les secteurs public et privé à travers des Partenariats publics privés (PPP) pertinents et productifs. Les rôles diffèrent le long de l'ensemble de la chaîne de valeur de la semence (développement, production et commercialisation des semences) selon les cultures et les pays et nécessitent des capacités variées pour les traiter.

Le PPP a le potentiel de rassembler les avantages et les contributions des secteurs public et privé pour résoudre efficacement les problèmes qui, dans le passé, n'ont pas été traités de façon satisfaisante par l'un ou l'autre secteur agissant seul. Le concept de PPP a été accepté parce qu'il reconnaît que, dans les diverses actions nationales d'investissement, les contributions provenant du secteur public et/ou privé peuvent être améliorées lorsque les deux agissent en partenariat pour assurer le succès et le bien ultime du public et de la nation. Dans ce sens, il est clair que le secteur semencier présente un scénario presque parfait pour les PPP avec des opportunités évidentes pour son application sur l'ensemble de la chaîne de valeur des semences, depuis la création de variétés, la production et le conditionnement des semences, jusqu'à l'assurance de la qualité, la commercialisation, la sécurité et l'utilisation des semences.

AfricaSeeds est convaincu que la stratégie de PPP recèle d'immenses perspectives d'aider à la réalisation des résultats souhaités dans les interventions qui sont montées dans plusieurs composants de la chaîne de valeur des semences. Par conséquent, AfricaSeeds déploiera tous les efforts nécessaires pour acquérir l'expertise et les connaissances spécialisées nécessaires pour promouvoir l'adoption et l'application du concept de PPP de manière généralisée parmi les États membres.

Sur la base des principes généraux, les autorités nationales devront formuler leurs propres lois et protocoles pour guider l'application du PPP dans le développement du secteur semencier. Les audits des initiatives de développement du secteur semencier à différents niveaux (national, régional et continental) permettront de mettre au jour les lacunes et d'identifier les domaines qui peuvent bénéficier de l'application du PPP à un niveau plus élevé qu'actuellement.

AfricaSeeds initiera des concertations par lesquelles le rôle et la portée du PPP seront bien définis. Parallèlement, à travers des concertations d'experts, les principes et les directives par lesquelles les PPP seront appliquées dans le secteur semencier en Afrique seront définis plus précisément. En particulier, il devrait être clair que dans les relations proposées entre les secteurs public et privé, les questions relatives à la transparence, à l'équité, à la responsabilité et à la diligence devront être abordées de manière adéquate, et des principes solides et acceptables au plan international appliqués pour garantir l'utilisation la plus effective des ressources des secteurs public et privé. De même, des stratégies et des processus spécifiques pour améliorer les applications PPP dans les maillons clés de la chaîne de valeur de la semence et les questions associées relatives au genre, à la jeunesse, à la production de semences de la part des petits exploitants et à l'environnement devront être définis et abordés dans les politiques semencières nationales, dans lesquelles les femmes auront des chances égales d'exprimer leurs propres opinions en vue de la formulation du consensus national.

AfricaSeeds développera progressivement une expertise dans l'application du PPP dans le secteur semencier en vue de fournir aux gouvernements et aux institutions l'appui nécessaire dans les différents types de PPP qui sont envisagés.



Siège :

Cocody les 2 Plateaux, Attoban, Lot 3269, Ilot 265

Abidjan, Côte d'Ivoire

+225 22 52 57 79 / +225 08 40 88 44

contact@africa-seeds.org

www.africa-seeds.org